

29 jan 2021 -14:44

Le gouvernement fédéral lance le Fonds de transformation

Le gouvernement fédéral a donné son feu vert aujourd'hui au Fonds de transformation, qui représente 750 millions d'euros d'investissements à injecter dans l'économie. Le fonds dont la gestion sera assurée par la Société fédérale de participations d'investissement (SFPI) sera au service de la relance économique et de la transition vers une économie durable.

Le Fonds de transformation comprend 500 millions d'euros dédiés à la relance économique et 250 millions aux investissements réalisés dans l'économie durable. Il permettra de renforcer la position des entreprises belges de plusieurs façons : par des prêts subordonnés ou des participations dans le capital ou les fonds propres d'une entreprise.

« En mettant en place le Fonds de transformation, nous préparons l'ère post-coronavirus. Nous voulons rattraper au plus vite le temps perdu. Dès que l'économie sera totalement rouverte, nos entreprises devront se remettre sur pied. Ce fonds les aide à redémarrer rapidement, par exemple en renforçant leur solvabilité, en soutenant leur expansion et en finançant l'innovation », a déclaré le Premier ministre Alexander De Croo.

Transition vers une économie durable

Outre la reprise économique, la transition vers une économie durable représente un deuxième pilier majeur du Fonds de transformation. *« La Belgique est déjà performante dans plusieurs domaines de pointe comme les technologies de l'hydrogène et la production de voitures électriques. Nous devons continuer à alimenter cette révolution de la durabilité et ce fonds y contribue »,* a expliqué le Premier ministre De Croo.

Les ressources du Fonds de transformation doivent être vues conjointement avec les 5,9 milliards d'euros que la Belgique reçoit du fonds européen d'investissement pour la durabilité et la numérisation.

Effet de levier

La SFPI sera responsable de la gestion du fonds et assistée dans cette tâche par un comité d'investissement indépendant, mais la principale garantie de « retour sur investissement » est l'implication d'investisseurs. Les sociétés régionales d'investissement comme la PMV flamande, la SRIW wallonne ou la BRIC bruxelloise peuvent elles aussi investir. *« Nous tablons sur un effet de levier tant au niveau des investisseurs institutionnels, que des assureurs et des fonds de pension, et des investisseurs privés »,* a indiqué le Premier ministre.

L'utilisation du fonds est soumise à certaines conditions. Ainsi, seules les entreprises comptant au moins cinq travailleurs salariés à temps plein et ayant un impact positif avéré sur la transition vers une économie tournée vers l'avenir et durable pourront en bénéficier.

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Tom Meulenbergs
Porte-parole
0473 73 33 12
contact@premier.be